

LABORATORIO CITTÀ DI PESARO

CHARTE DES SERVICES

INDICE

1. INTRODUCTION

Qu'est-ce que la Charte des Services

À quoi sert la Charte des Services

2. LE LABORATOIRE

Personnel

Horaires d'ouverture

Admission et prélèvements

Prélèvements à domicile

Contacts

Accès à la structure

Modes de paiement

Retrait des résultats

Questionnaire de satisfaction

Signalements et Réclamations

3. DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

4. POLITIQUE DE QUALITÉ

5. MODES DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS ET D'EXÉCUTION DES EXAMENS

1. INTRODUCTION

Qu'est-ce que la Charte des Services La Charte des Services est un outil d'information et de protection des patients, utile et efficace pour les prestations fournies par notre Laboratoire. La mise à jour continue vise à former et à accroître les compétences du personnel afin d'être toujours plus efficace et à jour avec les nouvelles technologies. La Charte des Services a pour but de fournir aux patients des informations utiles sur l'organisation interne et les prestations offertes, les engageant également dans un effort constant de développement technique, organisationnel et professionnel en vue d'améliorer les services disponibles.

À quoi sert la Charte des Services La Charte des Services permet d'évaluer la qualité du service en vérifiant la correspondance entre ce qui est indiqué dans la charte et le traitement reçu. La Charte des Services devient un outil objectif d'évaluation et de vérification des résultats obtenus, ainsi qu'un instrument positif permettant au patient d'exprimer des suggestions et des propositions.

2. LE LABORATOIRE

Le Laboratoire d'Analyse Città di Pesaro est une structure privée accréditée depuis 1973, qui travaille à la fois avec le Service National de Santé de la Région des Marches et en relation directe avec les citoyens concernés. Le Laboratoire Città di Pesaro effectue des analyses dans les domaines suivants :

- Hématologie
- Chimie clinique
- Coagulation
- Immunologie
- Microbiologie
- Examen des urines
- Allergologie
- Intolérances alimentaires
- Test respiratoire au lactose, au glucose et au lactulose
- Test respiratoire à l'urée (pour Helicobacter Pylori)
- Cytologie

Tout le personnel peut être identifié par une carte d'identification conformément au DPCM du 19.05.1995, indiquant le nom, le prénom et la qualification professionnelle.

Le laboratoire est capable de réaliser presque toutes les analyses demandées, ne faisant appel à la collaboration de laboratoires externes que pour quelques demandes à faible fréquence :

- SYNLAB ITALIA - via Orzinuovi 111 - 25125 Brescia
- LABORATOIRE ANALYSE DR. FIORONI - Viale A. De Gasperi, 19 - San Benedetto del Tronto (AP)
- LABORATOIRE ANALYSE CROCE AZZURRA - Viale della Vittoria 56/E, Jesi
- PERSONAL GENOMICS - Via Roveggia 43B Verona

Bien que le laboratoire soit une structure privée accréditée et conventionnée avec le Service National de Santé, en raison du budget limité fixé par la Région des Marches pour les prestations

fournies, une fois le budget atteint, les patients bénéficiant d'exemptions peuvent être invités, après information sur les coûts, à payer intégralement ou partiellement les prestations fournies. Il est à noter que certaines prestations hautement spécialisées sont payantes, indépendamment de la disponibilité du budget.

Personnel

Le personnel du laboratoire est composé de professionnels hautement qualifiés.

- Direction : Dr. Giampaolo Rossi
- Directeur Médical : Dr. Giampaolo Rossi
- Responsable de la Gestion de la Qualité : Dr.ssa Emanuela Sarlo
- Responsable du Service de Prévention et de Protection (RSPP) : Check Up S.r.l. V.le XI Febbraio, 42 Pesaro 61121 (PU)
- Représentant des travailleurs pour la sécurité (RLS) : Dr.ssa Elena de Maximy

Personnel Technique

Dr.ssa Emanuela Sarlo Dr.ssa Martina Filippini Dr.ssa Michela Lapi Dr.ssa Nicoletta Rossi Mme Debora Cariaggi Dr.ssa Elena de Maximy Dr.ssa Nicoletta Aldorisio

Administration/Secrétariat

Mme Cinzia Aureli Mme Marinela Toffia Mme Paola Tombari Dr.ssa Colomba Cozzolino Dr.ssa Elena de Maximy Dr.ssa Nicoletta Rossi Dr.ssa Martina Filippini

Tout le personnel en service suit les cours de formation nécessaires pour accumuler les crédits prévus par la réglementation et les ordres professionnels auxquels ils appartiennent. Un plan de formation du personnel est mis en place sur des thèmes liés aux compétences professionnelles, aux innovations technologiques et organisationnelles, aux compétences relationnelles et à la promotion de la santé.

Horaires d'ouverture

Les jours et heures d'ouverture pour l'admission et les prélèvements sont :

Du lundi au Vendredi : 7h00 - 10h00 avec SSN; 10:30 – 12:00 en free-lance; samedi 07:00 – 11:00. Mercredi après midi 16:00 – 18 :00 en free-lance.

Aucune réservation n'est nécessaire, à l'exception de :

- Test respiratoire
- Spermogramme
- Prélèvements à domicile
- Tests génétiques prénataux
- Tests de paternité

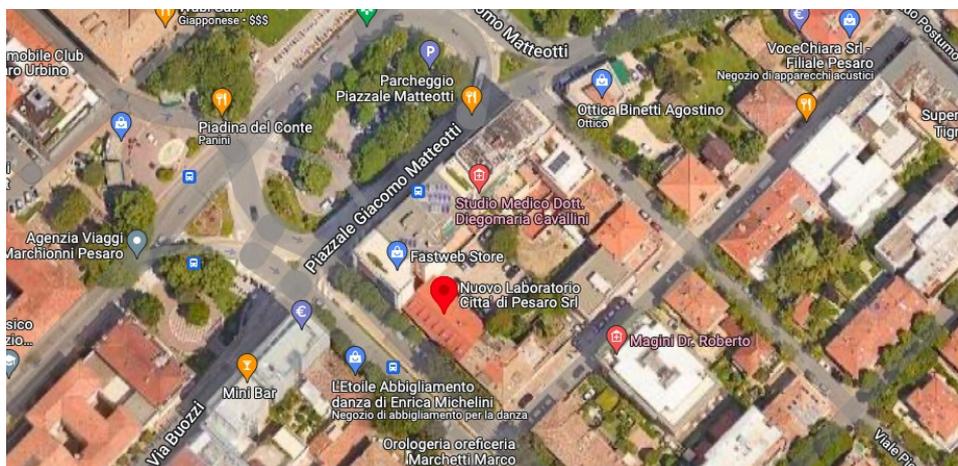
Les demandes urgentes, pour 12h00, sont traitées en priorité par rapport à la routine normale, moyennant des frais supplémentaires de 5 euros.

Le personnel de la secrétariat est à disposition pour toute information ou clarification.

Admission et Prélèvements

Les activités d'admission sont assurées par notre personnel, qui enregistre les données du patient et accepte les échantillons biologiques qui ont éventuellement été prélevés. Il est nécessaire de présenter une pièce d'identité valide et la Carte Sanitaire.

Au moment de l'admission, les patients sont invités à signer l'autorisation de traitement des données sensibles



Modes de Paiement

Le paiement du ticket doit être effectué avant l'exécution des prestations, au moment de l'admission. Pour la liste et les coûts des examens remboursables et non remboursables, veuillez consulter les Annexes A et B. Les paiements peuvent également être effectués par carte de débit (Bancomat) et carte de crédit, à l'exception du réseau American Express.

Retrait des Résultats

Lors de l'admission, un rappel pour le retrait des résultats est remis au patient. La date de retrait, la délégation et les informations d'identification (nom d'utilisateur et mot de passe) pour la consultation en ligne sont indiqués sur le formulaire de retrait lui-même. Les résultats sont remis directement au patient ou à une personne qu'il a désignée. Les informations d'identification en ligne doivent être demandées au moment de l'admission et les résultats restent disponibles pendant 40 jours.

La remise des résultats se fait généralement dans les 24 à 48 heures suivant le prélèvement. En cas de demandes particulières, la date de remise des résultats est communiquée au cas par cas.

Les résultats sont conservés pendant la durée prévue par les dispositions légales en vigueur, une copie peut être demandée par la personne ayant bénéficié de la prestation à tout moment.

En cas de nécessité avérée et/ou d'urgence, les résultats peuvent être disponibles le jour même, voire le matin.

Les jours et horaires fixés pour le retrait des résultats sont:

Jour

Matin

Après-midi

Du lundi au vendredi	10:30 – 12:30	16:00 – 18:30
Samedi	10:30 – 12:30	-

Questionnaire de Satisfaction

Le laboratoire dispose d'un programme de contrôle de la satisfaction du patient, à travers un questionnaire papier disponible dans la structure. Les données collectées et analysées serviront à fournir des indications à la direction pour l'amélioration continue des services.

Signalements et Réclamations

Pour tout incident/réclamation documentable, il est possible de prendre rendez-vous avec le responsable du laboratoire.

3. DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

Le droit à la santé est un principe universel, et l'activité d'assistance est menée dans le respect des principes fondamentaux suivants :

Principes Fondamentaux:

1. **Égalité et impartialité** : L'accès et la fourniture des services ne sont pas conditionnés par des discriminations d'aucune nature.
2. **Efficacité et efficience** : L'organisation et le personnel visent à garantir le plus haut niveau de professionnalisme et de qualité des services offerts, s'engageant dans une amélioration continue.
3. **Participation du citoyen** : Le patient participe à la croissance et à l'amélioration professionnelle du laboratoire en exprimant ses opinions et jugements par le biais de questionnaires de satisfaction.
4. **Droits du Patient:**
 - Le patient a le droit d'être assisté avec prévenance et attention, dans le respect de la dignité humaine et de ses convictions philosophiques et religieuses.
 - Le patient a le droit d'obtenir de la structure sanitaire des informations sur les prestations qu'elle offre, les modalités d'accès et les compétences associées.
 - Le patient a le droit d'être informé de la possibilité d'examens et de traitements alternatifs, même s'ils peuvent être effectués dans d'autres structures.
 - Le patient a le droit d'obtenir que les données relatives à sa maladie et à toute autre circonstance le concernant restent confidentielles.
 - Le patient a le droit de formuler des réclamations qui doivent être examinées rapidement, et il doit être informé rapidement de leur résultat.
 - Le droit à la vie privée est garanti dans le plein respect du RGPD REG. EUR. 26/05/2016 n. 679.
 - Il incombe à l'opérateur d'accueil de recueillir directement l'autorisation correspondante (formulaire de consentement) au moment de l'acquisition des données du patient.

Devoirs du Patient:

- Lorsque le citoyen accède à une structure sanitaire, il est invité à adopter un comportement responsable en tout temps, dans le respect et la compréhension des droits des autres patients.
- L'accès à une structure sanitaire exprime de la part du citoyen-patient une relation de confiance et de respect envers le personnel de santé.
- Le patient est tenu de respecter les environnements, équipements et mobilier à l'intérieur des structures sanitaires.
- L'organisation et les horaires prévus dans la structure sanitaire doivent être respectés en toutes circonstances.
- Le citoyen a le droit à une information correcte sur l'organisation de la structure sanitaire, mais il a également le devoir de s'informer aux moments et aux endroits opportuns.

4. POLITIQUE QUALITÉ

Le Laboratoire d'Analyses de la Ville de Pesaro, conscient de l'importance de mettre en œuvre un Système de Gestion de la Qualité conformément à la norme UNI EN ISO 9001:2015, s'est engagé à :

- Identifier et satisfaire les besoins de ses clients/utilisateurs pour améliorer la qualité qui leur est fournie.
- Mettre en place des programmes permettant d'améliorer au fil du temps les performances de l'entreprise liées à la qualité de ses processus (plans d'amélioration de la qualité).
- Garantir la formation continue de tout le personnel, en favorisant la participation à des cours de formation internes et externes au laboratoire (conférences et congrès ECM et non ECM).
- Assurer le respect de toutes les réglementations en vigueur et futures applicables à son secteur, y compris la réglementation sur la santé et la sécurité des travailleurs sur les lieux de travail (D.Lgs. 81/08).
- Accroître l'attention aux problèmes sociaux et environnementaux, en se référant à tout moment aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des services, et en mettant en œuvre un plan correct d'utilisation des matériaux et d'élimination des déchets.
- Élargir la gamme des analyses de laboratoire.
- Garantir le respect de la vie privée conformément aux dispositions du Code en matière de protection des données personnelles.
- Améliorer la gestion des environnements de travail en élargissant et modernisant la structure.

Le Système de Gestion de la Qualité prévoit la définition des objectifs qualité des processus à tous les niveaux de l'organisation, la mesure et le suivi de leur réalisation par le biais d'un système d'indicateurs, l'analyse des résultats et la définition des actions nécessaires de normalisation ou d'amélioration, ainsi que la vérification des processus par la planification et la réalisation d'audits internes. Dans le cadre des objectifs stratégiques, des objectifs mesurables et comparables à moyen/ court terme sont définis lors des Revues de Direction. Les objectifs sont établis en tenant compte de la Politique Qualité, du budget disponible, d'une estimation des améliorations réalisables, et des plans de développement et programmes de production à court terme. Les engagements pris lors des Revues de Direction, en vue d'atteindre les objectifs, sont consignés dans des rapports émis par la direction. Outre les objectifs, le programme de travail est défini,

c'est-à-dire les responsables de la réalisation des objectifs, le calendrier et les ressources. En cas de modification de l'un des objectifs ou en cas de variation des objectifs de travail, le Directeur du Laboratoire a la responsabilité d'informer le RGQ des modifications intervenues. Les politiques, objectifs et engagements définis par la Direction en matière de qualité sont communiqués à tous les collaborateurs et soutenus par des activités d'information et de formation.

Pesaro, le 11/10/2023

Le Directeur Sanitaire (Dr. Giampaolo Rossi)

5. MODE DE COLLECTE DES ÉCHANTILLONS ET RÉALISATION DES EXAMENS

Prélèvement sanguin Se présenter au laboratoire à jeun depuis au moins 8 heures pendant les heures de prélèvement. Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

Examen d'urine *Matériel de collecte* Contenant en plastique avec bouchon à vis ou tube, disponibles gratuitement au laboratoire ou en pharmacie. *Mode de collecte* Recueillir un échantillon d'urine du matin (mi-jet) et le remettre au laboratoire avant 10 heures. Pour les femmes, il est nécessaire d'éviter la collecte pendant la période menstruelle ou les 2/3 jours suivants.

Culture d'urine (à ne pas effectuer pendant un traitement antibiotique) *Collecte normale* *Matériel de collecte* Contenant stérile en plastique avec bouchon à vis. *Mode de collecte*

1. Laver soigneusement les parties génitales avec de l'eau et du savon.
2. Rincer à l'eau courante et sécher.
3. Uriner en rejetant les premiers millilitres (environ 20 ml). Recueillir l'urine au premier pipi du matin ou au moins 3 heures après le dernier pipi.
4. Recueillir le reste de l'urine dans le contenant stérile en évitant de mouiller les bords et de les contaminer avec les mains.
5. Envoyer l'échantillon d'urine au laboratoire dans l'heure qui suit.

Collecte à l'aide d'un sac en plastique adhésif *Matériel de collecte* Sac en plastique adhésif stérile. *Mode de collecte*

1. Nettoyer soigneusement la région sus-pubienne, périnéale et les organes génitaux externes avec de l'eau et du savon, rincer et sécher.
2. Appliquer le sac en le faisant adhérer au périnée et à la région sus-pubienne.
3. Une fois l'urine passée, retirer soigneusement le sac et le fermer hermétiquement.
4. Ne pas laisser le sac adhérer plus de 45 minutes. Si nécessaire, le remplacer en répétant le nettoyage.
5. Envoyer l'échantillon d'urine dans le sac au laboratoire dans l'heure, sans le transvaser dans un autre contenant.

Test immunologique de grossesse (urinaire) *Matériel de collecte* Contenant en plastique avec bouchon à vis ou tube, disponibles gratuitement au laboratoire ou en pharmacie. *Mode de collecte* L'examen est réalisé sur un échantillon d'urine. La méthode utilisée permet un diagnostic fiable après 15 à 18 jours de conception.

Recueil d'urine sur 24 heures *Matériel de collecte* Contenant pour le recueil des urines sur 24 heures à acheter en pharmacie. *Mode de collecte* Éliminer la première urine du matin, puis recueillir toutes les urines produites au cours des 24 heures, y compris la première du matin suivant. Livrer l'ensemble de la quantité d'urine au laboratoire avant 10 heures. Pour des examens particuliers tels que les métafétrines urinaires, les porphyrines urinaires, la sérotonine urinaire, etc., il est conseillé de demander des informations au personnel de secrétariat.

Recueil d'urines pour examen cytologique *Matériel de collecte* 3 contenants avec conservateur fournis par le laboratoire. *Mode de collecte* Éliminer les premières urines du matin, puis recueillir la deuxième miction dans le contenant avec le conservateur fourni précédemment. Il est nécessaire de recueillir un échantillon par jour pendant trois jours alternés (un jour oui, un jour non). Les échantillons ainsi collectés doivent être conservés, de préférence dans un endroit frais et sec à l'abri de la chaleur, jusqu'au jour de la livraison, qui doit être effectuée pour tous les trois échantillons le troisième jour.

Fèces : examen de recherche de parasites *Matériel de collecte* Contenant en plastique pour les fèces. *Mode de collecte* Recueillir une petite quantité de selles et la placer dans un contenant propre qui peut être retiré gratuitement au laboratoire ou acheté en pharmacie. Livrer au laboratoire avant 10 heures.

Fèces : examen de recherche d'oxyures (test du scotch) *Matériel de collecte* 2 lames fournies par le laboratoire. *Mode de collecte*

1. Effectuer l'examen tôt le matin avant d'aller aux toilettes.
2. Prendre un morceau de ruban adhésif transparent (type brillant non mat) de la longueur de la lame fournie par le laboratoire. *N.B.*: Éviter de toucher avec les mains la partie adhésive dans la zone centrale du ruban.
3. Tamponner avec le ruban la région autour de l'orifice anal ou le faire adhérer à cet endroit pendant 5 minutes.
4. Transférer le ruban sur la lame, en faisant adhérer le côté utilisé pour l'examen.
5. Livrer la lame au laboratoire avant 10 heures.
6. Il est recommandé de tester au moins 2 échantillons pour éviter les faux négatifs.

Fèces : examen de recherche de sang occulte *Matériel de collecte* Contenant en plastique pour les fèces. *Mode de collecte* Recueillir une petite quantité de selles et la placer dans un contenant propre qui peut être retiré gratuitement au laboratoire ou acheté en pharmacie. L'examen est spécifique au sang humain, donc aucune diète n'est nécessaire, mais il est conseillé d'éviter la collecte lors de saignements dus à des hémorroïdes ou pendant la période menstruelle. Livrer au laboratoire avant 10 heures.

Fèces : culture (coproculture) (*à ne pas effectuer pendant un traitement antibiotique*) *Matériel de collecte* Contenant en plastique transparent pour la coproculture. *Mode de collecte*

1. Émettre les selles sur une surface sèche et propre.
2. Remplir avec la spatule le contenant spécifique à moitié de sa capacité.
3. Livrer au laboratoire avant 10 heures.

Écouvillon urétral (*à ne pas effectuer pendant un traitement antibiotique*) Il est nécessaire de procéder à un nettoyage local adéquat et d'éviter d'uriner dans les 2-3 heures précédant le prélèvement. S'abstenir de rapports sexuels pendant au moins 24 heures. Pour les femmes : ne pas être en période menstruelle (au moins 3 jours après le dernier jour de menstruation), ne pas effectuer d'irrigations vaginales, ne pas utiliser de crèmes/ovules/lavements dans les 3 jours précédents.

Écouvillon vaginal-endocervical (à ne pas effectuer pendant un traitement antibiotique) Il est nécessaire de procéder à un nettoyage local adéquat et de ne pas être en période menstruelle (au moins 3 jours après le dernier jour de menstruation). Ne pas effectuer d'irrigations vaginales et ne pas utiliser de crèmes/ovules/lavements dans les 3 jours précédents. S'abstenir de rapports sexuels pendant les 2 jours précédents.

Test Pap - Écouvillon pour le HPV • Période sans menstruation (du 10e au 21e jour à compter du premier jour des dernières règles) • S'abstenir de rapports sexuels (même protégés) pendant les 48 heures précédant l'examen. • Ne pas utiliser de crèmes, lavements et ovules vaginaux pendant les 48 heures précédant l'examen.

Écouvillon pharyngé (à ne pas effectuer pendant un traitement antibiotique) À effectuer à jeun depuis au moins 3 heures (il est déconseillé de boire de l'eau ou d'autres boissons).

Expectorations (à ne pas effectuer pendant un traitement antibiotique) *Matériel de collecte* Contenant stérile en plastique à large ouverture avec bouchon à vis. *Mode de collecte*

1. Effectuer la collecte le matin à jeun.
2. Effectuer un nettoyage adéquat de la cavité buccale et des gargarismes avec de l'eau distillée stérile.
3. Recueillir les expectorations dans le contenant stérile.
4. Livrer l'échantillon au laboratoire dès que possible.

Toutes les investigations bactériologiques (spermioculture, écouvillon oculaire, écouvillon auriculaire, écouvillon cutané, etc.) NE doivent PAS être effectuées pendant un traitement antibiotique (local ou systémique).

Examen du liquide séminal *Matériel de collecte* Contenant en plastique à large ouverture avec bouchon à vis. *Mode de collecte* De bonnes conditions de collecte du sperme sont indispensables pour une interprétation correcte des examens. Le patient est invité à suivre scrupuleusement les normes suivantes (selon l'OMS 2010) :

- La collecte doit être effectuée le matin. Il est possible de le faire à la maison à condition de remettre l'échantillon dans les 30 minutes. Dans ce cas, éviter les variations de température (protéger l'échantillon des températures inférieures à 20 °C et supérieures à 40 °C). Il est cependant recommandé de faire la collecte sur place afin d'éviter de tels écarts thermiques.
- Observer une abstinence sexuelle de 3 à 5 jours (pas plus de 7 jours).
- L'échantillon doit être recueilli par masturbation.
- Il est nécessaire de se laver soigneusement les mains et les organes génitaux avant la collecte.
- L'échantillon doit être recueilli entièrement dans le contenant stérile prévu pour l'urinoculture. En cas de perte de l'échantillon, en informer le laboratoire.
- La collecte doit être effectuée après une période de bien-être physique d'au moins 60 jours ; les infections virales, les épisodes fébriles et/ou la prise d'antibiotiques ou de médicaments en général peuvent modifier temporairement la qualité du liquide séminal.

Si l'échantillon est collecté à domicile :

- La date de la collecte, le nom et le prénom du patient, l'heure de la collecte et les jours d'abstinence doivent être indiqués sur le contenant stérile.
- L'examen est réalisé sur rendez-vous.

ùCourbe glycémique Le patient se présente à jeun pour subir un premier prélèvement sanguin, par lequel la glycémie à jeun est évaluée. Si cette dernière se situe dans les plages établies par les lignes directrices de la SIBioC, 75 g de glucose seront administrés, et deux autres prélèvements seront effectués à une heure d'intervalle les uns des autres pour les femmes enceintes. Un seul prélèvement après 2 heures pour les hommes et les femmes non enceintes (sauf indication contraire du médecin). L'examen est réalisé sans rendez-vous.

H2 / CH4 Breath Test au Glucose / Lactulose

Pour la bonne réalisation du test, les conditions suivantes sont requises :

- Un jeûne d'au moins 8 heures (c'est-à-dire depuis minuit la veille). Il est autorisé de boire de l'eau.
- Ne pas prendre d'antibiotiques au cours des deux semaines précédant l'examen.
- Suspendre la prise de probiotiques / ferments lactiques pendant 4 à 5 jours avant l'examen.
- La veille du test, il est nécessaire de consommer un dîner composé uniquement de riz, de viande (ou de poisson) et d'eau. Éviter tout salami, saucisson, beurre, margarine, condiments divers et alcool.
- Il est également nécessaire de s'abstenir de fumer depuis minuit la veille et pendant toute la durée de l'analyse, car la fumée altère la composition gazeuse de la respiration, réduisant la fiabilité du test.

Pendant la réalisation du test (qui durera environ 3 heures), il est nécessaire d'éviter de manger ; il est permis de boire uniquement une petite quantité (demi-verre) d'eau naturelle non gazeuse. Il vous sera également demandé de signaler toute apparition de troubles abdominaux de quelque nature que ce soit.

Breath Test à l'urée pour *Helicobacter pylori*

Pour la bonne réalisation du test, les conditions suivantes sont requises :

- Un jeûne d'au moins 8 heures. Il est autorisé de boire de l'eau.
- Ne pas prendre d'antibiotiques ni d'inhibiteurs de la pompe à protons et de prokinétiques (oméprazole, lansoprazole, pantoprazole, etc.) pendant au moins 4 semaines avant l'examen.
- Environ 2 jours de suspension des gastroprotecteurs (Gaviscon, Maalox, etc.).
- Il est préférable de ne pas fumer ni avant ni pendant le test.

Breath Test au Lactose

Pour la bonne réalisation du test, les conditions suivantes sont requises :

- Un jeûne d'au moins 8 heures (c'est-à-dire depuis minuit la veille). Il est autorisé de boire de l'eau.
- Ne pas prendre d'antibiotiques au cours des deux semaines précédant l'examen.
- La veille du test, il est nécessaire de consommer un dîner composé uniquement de riz, de viande (ou de poisson) et d'eau. Éviter tout salami, saucisson, beurre, margarine, condiments divers et alcool.
- Il est également nécessaire de s'abstenir de fumer depuis minuit la veille et pendant toute la durée de l'analyse, car la fumée altère la composition gazeuse de la respiration, réduisant la fiabilité du test.

Pendant la réalisation du test (qui durera environ 4 heures), il est nécessaire d'éviter de manger ; il est permis de boire uniquement une petite quantité (demi-verre) d'eau naturelle non gazeuse. Il vous sera également demandé de signaler toute apparition de troubles abdominaux de quelque nature que ce soit.

Pour toute question ou clarification, veuillez contacter le personnel de secrétariat.